

DU 08/07/2021 AU 30/07/2021 ET DU 23/08/2021 AU 31/08/2021

ESPACE MOSAÏQUE

Familles Rurales / Association de CHICHÉ
4 route de Parthenay / 79350 Chiché

Présentation et caractéristique de la structure

Le centre de loisirs fonctionne sous la responsabilité de l'association Familles Rurales de Chiché.

Le centre de loisirs de Chiché est situé à l'Espace Mosaïque à côté de la Maison de Retraite et/ou au restaurant scolaire.

Ces structures sont des lieux publics communaux. La municipalité en donne l'usage à l'association.

Le Centre de Loisirs d'été accueille les enfants de 3 à 14 ans.

Les enfants sont inscrits à la semaine ou à la journée.

Protocole exceptionnel :

Le port du masque est obligatoire pour les enfants âgés de 6 ans et plus.(sous réserve de la réglementation)

Prise de température de vos enfants avant l'arrivée au centre.

1. Accueil

Les horaires	
Journée (repas + goûter compris)	9h00 – 17h00
Garderie	7h30 – 9h00 (matin) 17h00 – 18h30 (soir)
Tarifs	
A la semaine	79€ la semaine de 5 jours
A la journée	18 € (repas + goûter compris)
Garderie	0.50 € /demi-heure
Adhésion Familles Rurales obligatoire	28.15 €

Les déductions seront faites seulement en fonction des aides CAF / MSA

2. Le Personnel

L'accueil et la vie quotidienne auprès des enfants sont confiés à un personnel qualifié :

- ✓ 1 directrice
- ✓ 2 animatrices BAFA
- ✓ 3 stagiaires BAFA
- ✓ 1 cantinière/Agent d'entretien

Le directeur de l'ACM sera en charge du projet pédagogique.

L'équipe d'animation est porteuse du projet d'activités.

Les parents sont tenus de se présenter à l'animateur présent le matin et le soir.

Il est formellement interdit de confier l'enfant sans avoir averti l'animateur référent.

En cas de retard en dehors des horaires d'ouverture, les parents sont tenus d'avertir la directrice.

3. Maladie

Les enfants malades (contagieux ou fiévreux) ne sont pas admis au CLSH.

Le personnel pourra administrer des médicaments sous ordonnance et autorisation écrite des parents.

4. Absences

Pour une meilleure organisation, chaque inscription est ferme et définitive. Une annulation non justifiée par un certificat médical sera facturée.

5. Discipline et paiement

Les enfants doivent avoir un comportement respectueux vis-à-vis des autres enfants et des adultes qui les encadrent, respecter matériel et bâtiments.

Les objets personnels (consoles....) ne sont pas admis.

Les bijoux de valeur ne sont pas acceptés.

Les parents sont pécuniairement responsables de toutes dégradations de matériels volontaires et devons rembourser le matériel abîmé.

Des sanctions pourront être prises en cas de comportement graves, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

6. Documents à fournir

Pour permettre à l'enfant de fréquenter l'ACM, nous demandons aux parents de compléter et signer :

- La fiche d'inscription, les bons vacances MSA signés
- La fiche sanitaire et une copie du carnet de vaccination
- La charte « accueil de loisirs sans hébergement »
- Le présent règlement intérieur signé et les autorisations parentales signées.
- De joindre une copie de la carte Familles Rurales 2021 si vous l'avez déjà.
- Joindre une attestation parentale autorisant votre enfant à sortir seul le soir après le centre

Nom et Prénom des Parents.....

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

Charte accueil de loisirs sans hébergement

Lors de l'inscription, l'association Familles Rurales de Chiché a transmis aux familles le règlement intérieur de l'accueil.

Afin de compléter et d'améliorer le fonctionnement et la gestion de l'accueil de loisirs, une charte est instaurée entre :

- L'association et l'équipe pédagogique
- La famille
- L'enfant

Ce document permet d'identifier les droits et les devoirs de chacune des parties vis-à-vis du « respect ».

L'association met tout en œuvre pour que l'accueil de loisirs soit un lieu où :

- *Les animateurs seront disponibles et le plus possible à l'écoute des aspirations des enfants et des parents.*
- *Les rythmes et les besoins de chaque enfant seront respectés.*
- *L'enfant sera associé au fonctionnement de l'accueil de loisirs : l'équipe pédagogique établira un règlement intérieur avec les enfants.*
- *La curiosité des enfants sera éveillée.*
- *L'enfant sera valorisé dans ses capacités...*
- *Les animateurs collaboreront sur des thèmes prédéfinis pour chaque semaine d'ouverture et définiront le projet pédagogique.*
- *Les activités seront variées et dirigées dans un cadre sécurisant et où l'épanouissement de l'enfant sera recherché.*
- *La communication devra être facile et agréable entre les animateurs et les enfants, les parents et les enfants, entre les parents et les animateurs.*
- *Le protocole sanitaire sera mis en œuvre pour accueillir vos enfants en toute sécurité (gel hydroalcoolique, désinfection des locaux et du matériel, port du masque...)*

Autorisations Parentales

J'autorise mon enfant :

à participer aux activités organisées par l'association, sauf.....

Sortie des enfants :

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la maison : Oui Non

Mon enfant ne pourra sortir du centre que si il est accompagné de :

Nom-Prénom	Numéro téléphone

Décharge Photo :

Je soussigné (e) autorise Familles Rurales à reproduire librement et gratuitement des photographies de ma personne et de mes enfants dans ses différentes publications, y compris Internet, dans le cadre des activités et représentation de l'association.

Oui Non

Règlement intérieur:

Confirme avoir reçu, pris connaissance le règlement intérieur du centre de loisirs.

L'association a contracté les assurances nécessaires à la couvert de ses responsabilités. Toutefois, les organisateurs informent les responsables légaux des mineurs de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle-accident (ou accident corporel).

Fait le, à.....

Signature (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)